

mesure où le temps me permettra d'y faire allusion, à ce qui s'est passé au cours de la conférence.

Les honorables membres se rappelleront qu'en différentes occasions on a exprimé l'avis dans cette Chambre que certaines questions devraient être discutées à une conférence entre les provinces et le Dominion. La conférence a été convoquée, quant à quelques-unes des questions discutées, plutôt parce que c'était le désir exprès de la Chambre des communes. Afin qu'il ne manquât rien au programme, il a été envoyé, quelques mois avant la conférence, aux premiers ministres des provinces, une communication leur demandant d'énumérer les sujets qu'ils désireraient voir discuter entre le gouvernement du Dominion et leur province. Après la réception des réponses de tous les premiers ministres, ces sujets ont été classifiés et un ordre du jour, préparé avec soin, disposait les sujets de façon que la discussion fût aussi logique et méthodique que possible. Le Dominion avait certaines questions à soumettre aux provinces, et les provinces de même ont soumis certaines questions, mais on s'est aperçu que toutes tombaient largement dans l'une des trois classifications. Ces questions étaient de nature constitutionnelle, ou avaient trait principalement à la finance, ou bien elles avaient un caractère économique et social. L'ordre du jour, tel qu'il a été présenté à la conférence, contenait différents sujets à discuter sous ces trois divisions, et je puis bien donner brièvement à la Chambre les principaux sujets qui ont été discutés de cette façon. Sous le titre de questions constitutionnelles, les sujets suivants ont été discutés :

1. Réforme du Sénat.
2. Marche à suivre dans la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du nord.
3. Participation des provinces aux conférences internationales du travail.
4. Réglementation des appareils d'aviation et de leurs envolées.
5. Loi des enquêtes sur les différends ouvriers.
6. Constitution en corporation et conduite des compagnies, y compris les sociétés de fiducie, d'assurances et de prêts.
7. Réglementation de la vente des actions et des valeurs des compagnies fédérales.
8. Représentation de la Nouvelle-Ecosse dans la Chambre des communes.

Sous le titre de "Financiers", les sujets suivants ont été discutés :

1. Subsidés fédéraux, y compris les conseils du rapport Duncan sur ce sujet.

2. Autres aides fédérales :
  - (a) pour la construction de grandes routes.
  - (b) pour l'instruction technique.
  - (c) pour l'instruction agricole.
  - (d) pour les secours aux chômeurs.
  - (e) pour l'industrie de l'acier.

3. Partage des terres fédérales.

4. Loi de 1927 réglementant le crédit agricole.

5. Taxation.

- (a) Délimitation des champs de l'impôt.
- (b) Impôts sur les Chemins de fer nationaux.
- (c) Taxation comparée.
- (d) Impôts sur le revenu. Méthode de perception.

6. Réduction des droits de douane et d'accise.

7. Discussion de questions relevant à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux :

- (a) Agriculture;
- (b) Police;
- (a) Santé;
- (d) Construction et entretien des chemins de fer;
- (e) Le développement de débouchés pour les produits canadiens;
- (f) L'établissement de laboratoires nationaux de recherche et l'encouragement de la coopération dans les recherches scientifiques.

Dans l'ordre social et économique.

1. Immigration. Coordination fédérale et provinciale.
2. Problèmes du combustible.
3. Pensions aux vieillards. Assurance sociale.
4. Développement des forces hydrauliques.
5. Pêcheries.
6. Alimentation des enfants et transmission des infections.

Mon honorable ami nous demande comment le Parlement devait savoir ce qui allait se faire au sujet de ces divers problèmes, et quelle était l'attitude de la conférence. Je lui répons ceci : les diverses questions ont été étudiées de différentes manières. Il était possible de régler certains problèmes sur-le-champ. Par exemple, une des questions étudiées était celle de la réglementation de l'aéronautique et de l'aviation : on voulait prévenir un conflit possible entre les autorités fédérales et provinciales au sujet de la navigation aérienne. On a conclu que la question devait être soumise à la Cour suprême ; à cela le ministre de la Justice a consenti et le tribunal a déjà été saisi du problème.

Il y a eu d'autres problèmes, par exemple, la réglementation des actions et des valeurs